### TC1 DIESEL

Version:8 Date de révision: 4/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

TC1 DIESEL

1. 1. 1. Contient:

- Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités(<3%DMSO)
- Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
- COPOLYMERE (Poly succinimide)

1. 1. 2. N° CE:

Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Additifs carburant pour véhicule diesel

1. 3. Renseignements concernant le

**SELD** 

fournisseur de la fiche de données de sécurité:

6 rue Jules Guesde - ZI du Pontet F-69360 Saint Symphorien d'Ozon

France

Tél: +33 (0)4 37 25 16 16 Télécopie: +33 (0)4 78 21 80 70 Courriel: contact@seld-production.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence:

FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

1. 5. N° code du produit:

MT010

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

du mélange:

\* Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 \*

\* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 \*

\* Tox. aq. chron. 3 / H412 \*

2. 2. Éléments d'étiquetage:



2. 2. 1. Symbole(s) et mention

d'avertissement:

2. 2. 2. Contient: • Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités(<3%DMSO)

• Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene

• COPOLYMERE (Poly succinimide)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. 2. 2. 3. Mention de danger:

> H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2. 2. 4. Prévention: P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

protection des yeux / du visage. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2. 2. 5. Intervention: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).

P362 Enlever les vetements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P301 EN CAS D'INGESTION:

P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

2. 2. 6. Stockage: P405 Garder sous clef.

2. 2. 7. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale /

nationale / international

G.E. Conseils ® 1 / Page

### **TC1 DIESEL**

Version: 8 Date de révision: 4/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2. 4. Dangers principaux: Dangers principaux

2. 5. Autres dangers: Attaque de nombreux plastiques.

Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

#### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (<3%DMSO)
- N° CE: 265-156-6 N° CAS: .64742-53-6
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480375-34-0000
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 70 < C <= 80
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH08 \* Tox. asp. 1 H304
- Divers :

DL50 / Cutanée / Lapin = >2000 mg/kg DL50 / Orale / Rat = >5000 mg/kg CL50 / / Poissons = >100 mg/l CL50 / 48h / Algues = >100 mg/l

- 2-ethyl hexyl nitrate
- N° CE: 248-363-6 N° CAS: 27247-96-7
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119539586-27
- Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 5 < C <= 10
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 H302 H312 H332
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 2 H411
- Divers :

DL50 / Ingestion / Rat = >10000 mg/kg DL50 / Cutanée / Lapin = >5000 mg/kg

- Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
- N° CE: 918-811-1
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463583-34
- Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* STOT un. 3. H336
- \* SGH08 \* Tox. asp. 1 H304
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 2 H411
- Divers :

LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l

LE50 / 48h / Daphnia magna = >=3 <=10 mg/l

DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l

LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >=2 <=5 mg/l

DL50 / Ingestion / Rat = > 5000 mg/kg

DL50 / Contact avec la peau / Lapin = >2000 mg/kg

CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m3

Phrase(s) complémentaire(s)

EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- COPOLYMERE (Poly succinimide)
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 H302 H312 \* Sens. cut. 1 H317
- mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène
- N° ld: 601-025-00-5 N° CE: 203-604-4 N° CAS: 108-67-8
- Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH02 \* Liq. infl. 3 H226
- \* SGH07 \* STOT un. 3 H335
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 2 H411

G.E. Conseils ® Page 2 / 8

### TC1 DIESEL

Version: 8 Date de révision: 4/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Remarques:(STOT SE 3; H335; C >= 25%)

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 100

- 1,2,4-triméthylbenzène
- N° ld: 601-043-00-3 N° CE: 202-436-9 N° CAS: 95-63-6
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH02 \* Liq. infl. 3 H226
- \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 H332 \* STOT un. 3 H335 \* Irr. cut. 2 H315 \* Irr. oc. 2 H319
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 2 H411
- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T)  $mg/m^3 = 100$ 

- naphtalène
- N° ld: 601-052-00-2 N° CE: 202-049-5 N° CAS: 91-20-3
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 H302
- \* SGH08 \* Canc. 2 H351
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 H410
- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 70

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

#### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4. 1. 2. Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et

si nécessaire appeler un médecin.

Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

4. 1. 3. Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les

verres de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: - NE PAS faire vomir.

- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la

clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

irritation de la peau

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une

lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à

une incommodité ou à des dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: irritation légère des yeux (douleur, rougeur)

G.E. Conseils ® Page 3 / 8

### TC1 DIESEL

Version:8 Date de révision: 4/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des

diarrhées. (douleur abdominale)

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau

pulvérisée, sable, terre.

5. 2. Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas de feu le produit se décompose en:: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et

CO2), oxydes d'azote (NOx) et fumées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui

concerne la stabilité et réactivité du produit.

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection. 5. 3. Conseils aux pompiers:

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS

utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

équipement de protection et Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

procédures d'urgence: Assurer une ventilation adéquate.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les

soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel

dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6. 3. Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage:

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6. 4. Référence à d'autres sections: Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Température maximum de manipulation: 50°C.

Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de

manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage,

tenant compte d'éventuelles

Conserver hors de la portée des enfants.

incompatibilités: 7. 2. 2. Condition(s) de stockage:

Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

G.E. Conseils® Page 4 /

### TC1 DIESEL

Version: 8 Date de révision: 4/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à

éloigner:

Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes.

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser

pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

Aucune raisonnablement prévisible.

# 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène :

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T)  $mg/m^3 = 100$ 

• 1,2,4-triméthylbenzène :

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T)  $mg/m^3 = 100$ 

• naphtalène :

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E. (ou V.L.C.T)  $mg/m^3 = 50 - V.M.E.ppm = 15 - V.M.E$ 

= 79

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Protéger contre les éclaboussures en versant.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

respiratoires:

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du

corps:

Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide9. 1. 2. Couleur: ambre

9. 1. 3. Odeur: caractéristique, forte9. 1. 4. PH: Non applicable.

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: 160°C (320 F) - 220°C (428 F)

9. 1. 6. Point d'éclair: 120°C

9. 1. 7. Limites d'explosivité: EL: 7.0 LEL: 0.6

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0.89

9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble

9. 2. 2. Liposolubilité: complètement soluble

G.E. Conseils ® Page 5 / 8

### TC1 DIESEL

Version: 8 Date de révision: 4/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

Non attendu

10. 4. Conditions à éviter: Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C

10. 5. Matières incompatibles: Réagit violemment au contact de:: acides forts et substances comburantes.

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote

(NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

11. 2. 2. Contact avec la peau: voir rubrique n° 3

- Distillats, naphténiques légers (pétrole), hydrotraités

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

11. 2. 4. Ingestion: voir rubrique n° 3

- Distillats, naphténiques légers (pétrole), hydrotraités

11. 3. Sensibilisation: Non susceptible d'être un sensibilisant cutané.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Difficilement biodégradable. Toutefois la majorité des constituants du produit neuf sont

intrinsèquement biodégradable à terme.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Données non disponibles.

12. 4. Mobilité dans le sol: Sol : compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques le produit est peu mobile dans le

sol

12. 5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB:

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPVB, ou n'en contient pas.

12. 6. Autres effets néfastes: Pas d'effets néfastes attendus.

12. 6. 1. Toxicité aquatique: voir rubrique n° 3

- Distillats, naphténiques légers (pétrole), hydrotraités

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Peut être incinéré, selon les règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit.

Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.

G.E. Conseils ® Page 6 / 8

### TC1 DIESEL

Version:8 Date de révision: 4/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail,

de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: Non applicable.

14. 6. Dangers pour l'environnement: oui

14. 7. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC:

Non applicable.

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Non applicable.

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement

prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des 16. 2. Avis ou remarques importantes:

connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité,

éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à

l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

16. 3. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 4. 1. Date de la première édition: 7/12/2005 16. 4. 2. Date de la révision 12/03/2018

précédente:

16. 4. 3. Date de révision: 4/10/2019

16. 4. 4. Version:

G.E. Conseils® Page

# **TC1 DIESEL**

Version:8	Date de révision: 4/10/2019	RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008
16. 5. Réalisé par:	SELD	

G.E. Conseils ® Page 8 / 8